



COMMUNE DE BASSE- VENDLINE

Bulletin d'information N° 12

juin 2026

Une Assemblée communale ordinaire se déroulera le

**mardi 30 juin 2026, à 20.00 heures,
à la salle communale de Bonfol**

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la dernière Assemblée communale.
2. Voter les dépassements budgétaires et accepter les comptes 2025.
3. Divers.

Le procès-verbal mentionné au point 1 est consultable au secrétariat communal ou sur le site internet www.basse-vendline.ch. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au secrétariat communal au plus tard un jour avant l'Assemblée ou faites verbalement lors de celle-ci. L'Assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Bonfol, le 11 juin 2026

Le Conseil communal

NB : les comptes 2025 pourront être consultés dès le 18 juin 2026 au Secrétariat communal ou sur le site internet www.basse-vendline.ch